

REPUBLIQUE FRANCAISE**Liberté-Egalité-Fraternité****PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

DEPARTEMENT DES
LANDES
ARRONDISSEMENT DE DAX
COMMUNE DE CAUPENNE

Date de convocation :
le 08 février 2024

Date d'affichage :
le 08 février 2024

Nombre de conseillers :
En exercice : 11
Présents : 10
Votants : 10
Quorum : 6

L'an deux mil vingt-quatre le 14 février à 19 heures, légalement convoqués, le Conseil Municipal s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Madame Ghislaine LALANNE, maire de CAUPENNE.

Etaient présents : Mme Ghislaine LALANNE, M. Robert SAINT-GERMAIN, M. Luc DALLA-TORRE, M. Gilles GRAZIANI, M. Florent DUPRAT, M. Thierry BROCAS, Mme MARIE-THEREZE Nathalie, M. Bruno BALLIN, M. Stéphane CHEDIFER, M. Jean-Jacques FARTHOUAT.

Absent excusé : Mme Patricia DARTIGUELONGUE,

Procuration : -----

Formant la majorité des membres en exercice.

Ordre du jour :

1. Désignation du secrétaire de séance
2. Approbation du procès-verbal de la séance du 20 décembre 2023
3. DETR 2024 – Aménagement de trottoirs
4. DETR 2024 – Création d'un parking attenant au futur lotissement
5. Création d'un non emploi permanent pour faire face à un accroissement saisonnier d'activité
6. Journée Citoyenne
7. Lotissement « Castetnaõ » - Numérotage et détermination du prix des lots
8. Hall des sports – révision des tarifs de location
9. Collecte des déchets ménagers - choix des futurs emplacements
10. Occupation du domaine public – Mondial Relais
11. Bilan et arrêt de la concertation sur le zonage ZAEnR
12. Travaux
13. Informations diverses
14. Questions diverses

1- Désignation du secrétaire de séance

Monsieur Robert SAINT GERMAIN élu secrétaire de séance à l'unanimité.

2- Approbation du procès-verbal de la séance du 20 décembre 2023

Madame le Maire demande au conseil municipal s'il y a des observations sur le procès-verbal de la séance du 20 décembre 2023 adressé par mail. Aucune observations n'étant faites, le procès-verbal de la séance du 20 décembre 2023 est approuvé à l'unanimité.

3- DETR 2024 – Aménagement de trottoirs**Délibération n° 2024-01****AMENAGEMENT URBAIN DE LA VIE PUBLIQUE-AMENAGEMENT DE TROTTOIRS-ROUTE DE LA VALLEE-ROUTE DU MARAIS-RD 102-RD08**

**Demande de subvention au titre de la Dotation d'Equipements des Territoires Ruraux
DETR 2024**

Madame Le Maire informe le Conseil Municipal du souhait d'aménager un trottoir sur l'accotement, route de la Vallée-route du Marais-RD102, côté droit en direction de Mugron et au carrefour de la RD08, afin de sécuriser le cheminement des piétons et des écoliers, collégiens, se rendant en centre bourg ou à l'arrêt de bus.

Le montant estimatif des travaux est de 15 036,40 € HT soit 18 043,68 € TTC.

Madame Le Maire propose au Conseil Municipal de déposer une demande de subvention au titre de la Dotation d'Equipements des Territoires Ruraux 2024.

Le plan de financement prévu est le suivant :

Montant des travaux	15 036,40
DETR 30%	4 510,00
Amendes de police	4 510,00
Commune	6 016,40

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- **ADOPTE** le projet présenté ci-dessus,
- **AUTORISE** Madame Le Maire à solliciter l'aide de l'Etat au titre de la DETR 2024
- **ARRÊTE** le plan de financement ci-dessus
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer tous documents nécessaires à la réalisation de ces travaux.
- **DIT** que les crédits seront inscrits au budget.

En Préfecture le 16 Février 2024

4- DETR 2024 – Création d'un parking attenant au futur lotissement

Délibération n° 2024-02

AMENAGEMENT URBAIN DE LA VIE PUBLIQUE-

CREATION D'UN PARKING ATTENANT AU FUTUR LOTISSEMENT

Demande de subvention au titre de la Dotation d'Equipements des Territoires Ruraux DETR 2024

Madame Le Maire informe le Conseil Municipal du souhait d'aménager un parking attenant au futur lotissement en cours de viabilisation afin de prévenir le manque de place de stationnement et ne pas créer de gêne sur la voirie.

Le montant estimatif des travaux est de 11 743,74 € HT soit 14 092,49 € TTC.

Madame Le Maire propose au Conseil Municipal de déposer une demande de subvention au titre de la Dotation d'Equipements des Territoires Ruraux 2024.

Le plan de financement prévu est le suivant :

Montant des travaux	11 743,74
DETR 30%	3 523,00
Commune	8 220,74

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- **ADOPTE** le projet présenté ci-dessus,
- **AUTORISE** Madame Le Maire à solliciter l'aide de l'Etat au titre de la DETR 2024
- **ARRÊTE** le plan de financement ci-dessus

- **AUTORISE** Madame le Maire à signer tous documents nécessaires à la réalisation de ces travaux.
- **DIT** que les crédits seront inscrits au budget.

En Préfecture le 16 février 2023

5- Création d'un emploi non permanent pour faire face à un accroissement saisonnier d'activité

Délibération n° 2024-03

CREATION D'UN EMPLOI NON PERMANENT POUR FAIRE FACE A UN BESOIN LIE A UN ACCROISSEMENT SAISONNIER D'ACTIVITE (en application de l'article L.332-23 2° du code général de la fonction publique)

Madame le Maire expose au conseil municipal qu'il est nécessaire de prévoir la création d'un emploi non permanent à temps non complet d'adjoint technique, catégorie hiérarchique C en raison d'un accroissement saisonnier d'activité dans le service technique pour la période du 02 avril 2024 au 30 septembre 2024.

VU l'ordonnance n° 2021-1574 du 24 novembre 2021 portant partie législative du code général de la fonction publique,

VU le code général de la fonction publique, notamment l'article L.332-23 2°,

VU le décret n° 88-145 du 15 février 1988 relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, DECIDE :

- de créer un emploi non permanent à temps non complet à raison de 20 h/semaine d'adjoint technique, emploi de catégorie hiérarchique C pour la période du 02 avril 2024 au 30 septembre 2024 pour faire face à l'accroissement saisonnier d'activité dans le service technique.
- que l'agent recruté sera chargé d'assurer les fonctions d'agent technique polyvalent en charge de l'entretien des bâtiments, de la voirie et des places publiques, de la tonte et du débroussaillage, ainsi que du fleurissement de la commune.
- que l'agent recruté sera rémunéré sur la base de l'indice brut correspondant au 4ème échelon de l'échelonnement indiciaire du grade d'adjoint technique, emploi de catégorie hiérarchique C,
- que le recrutement de l'agent se fera par contrat de travail de droit public conformément à **l'article L.332-23 2° du code général de la fonction publique** pour une **durée maximale de 6 mois sur une période consécutive de 12 mois.**
- que les crédits nécessaires à la rémunération de l'agent nommé et aux charges sociales s'y rapportant seront inscrits au budget, aux chapitres et articles prévus à cet effet.
- que Madame le Maire est chargée de procéder aux formalités de recrutement.

En Préfecture le 16 février 2024

6- JOURNEE CITOYENNE

A l'approche des fêtes de Caupenne en juin 2024, la commune souhaite organiser une journée citoyenne.

La date est arrêtée au samedi 18 mai 2024.

Seront constitués les ateliers, Arènes, plantations et fleurs, Eglise, Peinture, bordure (nettoyage).

Une réunion d'organisation sera programmée.

7- Lotissement Castetnaõ – Numérotage et détermination du prix des lots

Délibération n° 2024-04
LOTISSEMENT CASTETNAÕ
Numérotage des lots
Détermination des prix des lots

Madame Le Maire informe le conseil municipal que la viabilisation du lotissement Castetnaõ a démarré.

Vu la délibération n° 2022-37 en date du 11 octobre 2022 portant autorisation de déposer un permis d'aménager dans le cadre de la réalisation du futur lotissement,

Vu la délibération n° 2023-02 en date du 22 février 2023 portant dénomination du lotissement et de la voie du futur lotissement,

Vu la délibération n° 2023-06 portant financement de la viabilisation du futur lotissement Castetnaõ - emprunt,

Considérant le projet de création du lotissement Castetnaõ comportant 11 lots numérotés de 01 à 11,

DEPENSES		RECETTES	
Libellés	Coût	Libellés	Coût
Lot 1 – Voirie Assainissement	161 828,23 €	DETR 2022	40 000 €
Lot 2 – Eau potable	29 771,00 €	Subvention syndicat des eaux	23 000 €
Lot 3 – Maçonnerie	18 905,50 €		
Marché public parution annonce	232,12 €		
Loi sur l'Eau dossier	3 000,00 €		
Architecte	1 850,00 €		
Géomètre	4 700,00 €		
Suivi travaux concessionnaire	2 134,00 €		
Travaux concessionnaire	4 660,00 €		
Honoraires cabinet phase études	5 485,00 €		
Honoraires cabinet phase Travaux	13 000,00 €		
Aménagement paysager – estimation	10 000,00 €		
Génie Civil	29 000 €		
Intérêts d'emprunts	20 200 €		
TOTAL	304 765,85 €	Total	63 000 €
COÛT DES TRAVAUX	241 765,85 €		

Considérant l'arrêté du permis d'aménager n° 040 078 22 0001, arrêté n° AU-2022-02 en date du 30 janvier 2023,

Considérant le coût définitif des travaux du lotissement Castetnaõ :

Surface terrain constructible totale 8 096 m²
 Coût de revient du m² HT 29, 8623 €

Madame Le Maire indique qu'il convient :

- d'arrêter le prix de vente des terrains au m² (mètre carré)
- d'attribuer une adresse à chaque lot ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **ARRÊTE le prix de vente des terrains au m² à : 45 € TTC**
- **NUMEROTE les lots du lotissement Castetnaõ comme suit :**

Numéro de lot	Numéro de rue	adresse
01	1	Chemin de Castetnaõ
02	2	Chemin de Castetnaõ
03	3	Chemin de Castetnaõ
04	4	Chemin de Castetnaõ
05	5	Chemin de Castetnaõ
06	6	Chemin de Castetnaõ
07	7	Chemin de Castetnaõ
08	8	Chemin de Castetnaõ
09	9	Chemin de Castetnaõ
10	10	Chemin de Castetnaõ
11	11	Chemin de Castetnaõ

En Préfecture le 16 février 2024

8- HALL DES SPORTS – Révision des tarifs de location

Délibération n° 2024-05

HALL DES SPORTS

Révision du prix de location et du chauffage

Madame Le Maire informe le conseil municipal que les hausses successives d'énergies, des consommables, et de l'inflation demandent une révision sur les tarifs de location de la salle polyvalente.

Vu la délibération en date du 02 janvier portant modification des tarifs de location du hall des sports ainsi que du matériel et chauffage,

Vu la délibération en date du 19 décembre 2009 portant modification du tarif du Chauffage à compter du 01 janvier 2010,

Vu la délibération en date du 01 septembre 2011 portant dénomination du lotissement et de la voie du futur lotissement,

Vu la délibération en date du 10 janvier 2013 portant révision du tarif de location de la salle polyvalente

Sur proposition de Madame Le Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **DETERMINE** les tarifs de location de la salle polyvalente comme suit :

PARTICULIERS CAUPENNE

- 100 € pour toute occasion d'une journée
- 200 € pour un mariage (3 jours)

ASSOCIATIONS DIVERSES CAUPENNE

La salle et le matériel sont mis à la disposition des associations Caupennoises **gratuitement**

PARTICULIERS OU ASSOCIATIONS HORS COMMUNE

- 250 € pour une journée

- 300 € pour deux jours
- 350 € pour trois jours

- **DETERMINE** la location du matériel comme suit hors commune :
 - La table 1,60 €
 - La chaise 0,25 €
 - Le couvert 0,30 €
 - L'estrade 92,00 €
- **DETERMINE** le prix du chauffage comme suit :
CAUPENNE et HORS COMMUNE
15 € le jeton
- **DIT** que la présente délibération prend effet à compter du 01 mars 2024.

En Préfecture le 16 février 2024

9- COLLECTE DES DECHETS MENAGERS – Choix des futurs emplacements

Dans le cadre de l'évolution logistique sur la gestion des déchets ménagers, un schéma directeur a été envisagé consistant en la réorganisation de la collecte, comme évoqué lors d'un conseil municipal précédent.

Trois lieux de collecte doivent être définis.

Il a été proposé de garder le lieu actuel derrière le hall des Sports de Caupenne, et d'en créer deux autres, un, route du Pontic et l'autre route de Gaujacq.

La commune va prendre attache avec le SIETOM afin de rencontrer le responsable de ce service et trouver la meilleure implantation. Madame Le Maire rappelle au conseil municipal qu'il est nécessaire d'acquérir des parcelles de terre pour aboutir à ce schéma.

10- OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC – Mondial Relais

Les propriétaires de l'épicerie de Caupenne ont été démarché par Mondial Relais afin d'implanter des casiers de consignes de colis automatisés de type « Lockers » aux abords du local.

Plusieurs hypothèses concernant l'emplacement des box ont été étudiées. L'installation de ce dispositif nécessite un raccordement au réseau électrique et sera mini de caméra de surveillance.

La réglementation en matière d'installation d'éléments privés sur le domaine public doit être étudiée. Une rencontre avec un représentant de l'entreprise d'installation est demandée dans le but de respecter la réglementation en vigueur et contact sera pris avec les services juridiques de l'ADACL.

11- Bilan et Arrêt de la concertation sur le zonage ZAEnR

Comme indiqué lors du conseil municipal du mercredi 20 décembre 2023, la concertation concernant les zones d'accélération pour le développement de la production d'énergies renouvelables (ZAEnR) est terminée.

Le bilan et le zonage de la concertation doivent être arrêté. La commune attend les prochaine consigne avant de clore le dossier.

12- TRAVAUXDésordres sur les logements communaux

Des soucis de carrelage ont été rencontrés sur le logement situé 262 chemin du Presbytère. Une visite du commissaire de justice (Mme Delos de Pouillon) aura lieu sur les trois logements du presbytère le jeudi 15 février afin de sonder les carrelages réalisés.

Aménagement de la cuisine du hall des sports

A ce jour, huit devis sont parvenus pour un montant total de 48 512 € HT, tous corps de métiers confondus. Le projet se poursuit.

13- INFORMATIONS DIVERSESVoyage scolaire

Les enfants de CM1 et CM2 de la classe de Saint Aubin organisent un séjour à Marquèze de 3 jours et 2 nuits.

Montant total du séjour	6 094 €
Prise en charge par l'APE	1 550 €
Reste à charge aux familles	133,67 €

6 enfants de Caupenne sont concernés.

Travaux de viabilisation du futur lotissement

Les travaux concernant la canalisation des eaux usées sont terminés. Les travaux concernant le réseau unitaire d'eaux pluviales vont démarrer.

Il va falloir prévoir l'entretien et l'élagage des arbres bordant le futur lotissement.

14- QUESTIONS DIVERSES

Néant

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 21h30

Table des délibérations de la séance du Mercredi 14 février 2024

- 2024-01 DETR 2024 – Aménagement de trottoirs
 2024-02 DETR 2024 – Création d'un parking attenant au futur lotissement
 2024-03 Création d'un emploi non permanent pour faire face à un accroissement saisonnier d'activité
 2024-04 Lotissement Castetnaõ – Numérotage et détermination du prix des lots
 2024-05 Hall des sports – révision des tarifs de location

Nom prénom	Signature
Mme LALANNE Ghislaine	
M. SAINT-GERMAIN Robert	
M. DALLA TORRE Luc	
M. GRAZIANI Gilles	
M. DUPRAT Florent	
M. BROCAS Thierry	
M. BALLIN Bruno	
Mme MARIE-THEREZE Nathalie	
Mme DARTIGUELONGUE Patricia	absente
M. CHEDIFER Stéphane	
M. FARTHOUAT Jean-Jacques	